

À qui de droit,

J'écris la présente lettre au sujet de la rétroaction demandée aux anciens combattants qui posent leur candidature à des postes dans la fonction publique. Malgré mes critiques, j'espère que vous en prendrez connaissance et que vous la considérerez de manière constructive. J'ai récemment constaté, en ce qui concerne ma propre situation actuelle et mon statut d'ancien combattant, que je peux difficilement postuler à des emplois fédéraux en raison des règles actuelles de cinq ans à compter de la date de ma libération. Les anciens combattants n'ont reçu aucune correspondance pour leur expliquer que, après la période de cinq ans, ce statut ne vaut plus rien.

Au gouvernement fédéral, les postes affichés exigent que les anciens combattants possèdent tous les titres de compétences nécessaires pour poser leur candidature. Cette exigence est tout à fait logique, mais dans le cas d'un militaire ou d'une militaire qui quitte les forces armées, il peut s'écouler une longue période avant que le candidat n'acquière la scolarité ou l'expérience de travail dans le domaine de son choix pour présenter sa demande. Je crois que le fait d'imposer une limite de temps à nos soldats pour postuler à des emplois gouvernementaux les place dans une situation de vulnérabilité, surtout lorsqu'ils ont déjà troqué une carrière contre la plus haute forme de service fédéral. Je félicite le gouvernement de chercher à recruter des employés ayant déjà servi dans l'armée, mais je crois fermement que c'est une erreur que le fait de révoquer le statut d'ancien combattant. Surtout quand cela ne coûte rien aux contribuables.

Avec le plus grand respect et la plus grande sincérité,

Nikalus Hovelkamp  
CD, ÉCG, Barrette